

ECO GE

Etat d'avancement de l'analyse du rapport sur les mesures de maîtrise des charges 2027-2029 : 1ère étape

17 juin 2026



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Conseil d'Etat
17 juin 2026

17/06/2026 - Page 1

Un constat qui appelle à l'action

- Le rapport ECO GE du groupe de pilotage confirme **la progression importante des charges** de l'État ces dernières années (+2,7 milliards entre le Budget 2019 et le Projet de Budget 2026).
- Il relève également que le niveau des certaines prestations et leurs **coûts sont plus élevés à Genève** que dans d'autres cantons.
- Face à cette situation, il est de la responsabilité du Conseil d'Etat d'agir afin de garantir:
 - la pérennité des finances publiques,
 - la capacité de l'État à remplir ses missions,
 - la qualité des prestations à la population.

Examen du rapport ECO GE

- Une première étape : analyses toujours en cours, décisions encore à confirmer.
- Un outil d'aide à la décision, pas un audit.
- Un catalogue de propositions, sans analyse exhaustive de leurs effets.
- Certaines mesures déjà intégrées au PFQ.
- Un chiffrage encore à consolider : chevauchements et analyses complémentaires à mener.
- Un coût modeste au regard de l'enjeu.
- Des résultats conformes au mandat.

Critères d'évaluation

- L'impact financier réel de la mesure.
- La faisabilité juridique et opérationnelle.
- L'effet sur la qualité des prestations publiques.
- Son acceptabilité politique.

Mesures écartées : 17

- M3 Diminution du délai de protection en cas de maladie
- M5 Révision de la stratégie d'outsourcing des EPA
- M6 Centralisation de la paie des institutions LPAC
- M8 Enveloppe négative sur les dépenses générales
- M12 Conseil d'État à 5 membres et 5 départements
- M27 Diminution du prix de pension en EMS
- M29 Hausse à 10 % des chambres à 2 lits en EMS
- M41 Augmentation de 20 élèves admis à la FEP/IUFE
- M42 Suppression du SRED, transfert vers l'OCSTAT
- ★ • M46 Indexation de la taxe personnelle au coût de la vie
- M57 Fin de la prise en charge des abonnements TPG (jeunes/retraités)
- MT1 Hausse du temps de travail hebdomadaire (*priorité à G'Evolve*)
- ◇ • MT12 Conformité LAMaL des investissements hospitaliers (redondante)
- MT14 Suppression de la garantie de déficit des HUG (*modification constitutionnelle*)
- MT15 Recentrage de la mission de soins des HUG
- MT18 Révision du plan directeur de l'employabilité
- MT19 Exécution des projets de tramways par les TPG (*et non le DSM*)

◇ *Mesure ayant des effets sur les investissements*

★ *Mesure ayant des effets sur les revenus*

Toutes les autres mesures ont des effets sur les charges de fonctionnement

Prochaines étapes

- Poursuite de l'évaluation par le Conseil d'Etat.
- Intégration des mesures dans le projet de budget 2027 et le plan financier quadriennal présentés le 17 septembre 2026.
- Dépôts des projets de loi et règlements nécessaires.

Conclusion

Merci de votre attention



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Conseil d'Etat
17 juin 2026

17/06/2026 - Page 8